

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ALZEN

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Il sera procédé à une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Alzen, pour une durée de 15 jours, du 18 novembre 2024 à 9h au 4 décembre 2024 à 12h.

La personne responsable du projet est Madame la Présidente du SMDEA09, rue du bicentenaire, 09000 Saint-Paul-de-Jarrat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Alzen à l'adresse suivante :

Mairie d'Alzen, 1 le communal, 09240 Alzen.

Sont soumis à l'enquête les définitions des zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques. Le dossier inclut la dispense d'évaluation environnementale par la MRAE Occitanie.

M. Philippe MORENO, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Son suppléant est M. Gérard LOUSTEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- En version papier à la mairie d'Alzen, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et mercredi de 8h à 12h).
- En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-dalzen/>

Pendant la période d'enquête les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations éventuelles sur le registre d'enquête ou par courrier au commissaire enquêteur avec la mention : « Enquête publique, zonage d'assainissement Alzen, Mairie, 1 le communal, 09240 Alzen. Ils pourront aussi adresser leurs remarques par courriel à l'adresse zonage-ass.alzen@smdea09.fr. Les courriels et courriers ne seront pris en compte que s'ils sont reçus pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de l'enquête, pour répondre aux demandes d'informations du public et recevoir les observations des intéressés, à la mairie d'Alzen :

- | | | |
|---------------|------------------|----------------|
| • Le lundi | 18 novembre 2024 | de 9h à 11h |
| • Le mardi | 26 novembre 2024 | de 15h à 17h , |
| • Le mercredi | 4 décembre 2024 | de 10h à 12h , |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés au SMDEA avec copie au Tribunal Administratif de Toulouse.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie d'Alzen, au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-dalzen/> pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête, le Conseil d'administration du SMDEA pourra approuver par délibération la modification du zonage d'assainissement des eaux usées.